

**cndp**

Commission nationale  
du **débat public**

## RAPPORT DES GARANTS

H2V59

CONCERTATION POST-  
CONCERTATION PREALABLE

Usine de production d'hydrogène vert  
à Loon-Plage (Nord)  
et son raccordement électrique

MARS 2020 — JUIN 2021

Isabelle JARRY & Christophe BACHOLLE  
Désignés par la Commission nationale  
du débat public

Le 29 juillet 2021



# Rapport des garants

## Projet H2V59

### Usine de production d'hydrogène vert à Loon-Plage (Nord) et son raccordement électrique

4 MARS 2020 – 29 JUIN 2021

.....

## SOMMAIRE

(Document actif)

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	5
LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION.....	8
RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DU DEBAT OU DE LA CONCERTATION PREALABLE (CNDP, CPDP OU GARANT) .....	9
Les points soulevés par le public.....	9
Les recommandations des garantes.....	9
SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE.....	10
Les engagements de H2V pour la suite du projet.....	10
Les engagements de RTE. ....	12
MISSION DES GARANTS .....	12
La mission des garants.....	12
ORGANISATION ET MODALITES DE CONCERTATION .....	13
Organisation de la concertation.....	13
Changement à la tête du groupe. ....	13
RESULTATS DE LA CONCERTATION POST-CONCERTATION .....	14
Les différentes synthèses et fiches thématiques. ....	14
Les lettres d'information. ....	14
Les rencontres avec les associations. ....	15
La rubrique questions/réponses.....	16
La consultation du site internet .....	16
Modalités complémentaires. ....	17
Clôture de la concertation.....	17
RESPECT DES ENGAGEMENTS.....	18
Pour H2V.....	18
Pour RTE .....	21

AVIS DES GARANTS SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION ET, LE CAS ECHEANT, RECOMMANDATION AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION (POUR LES PROJETS : PENDANT LA REALISATION DU PROJET JUSQU'A LA RECEPTION DES EQUIPEMENTS ET DES TRAVAUX).....	22
ANNEXES .....	24

# FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRES D'OUVRAGE :**

- La société **H2V** qui est composée de plusieurs entités :
  - H2V Product est la maison-mère de la société ;
  - H2V Industry est en charge de la conception, du développement et de la construction des usines de la société ;
  - H2V59 est le maître d'ouvrage du projet d'usine de production d'hydrogène vert dans les Hauts-de-France, dont elle assurera ensuite l'exploitation.
- **RTE** (Réseau de transport d'électricité) qui en charge du raccordement électrique de l'usine.

- **CONTEXTE :**

## Le « power to gas »

Dans un contexte de transition écologique et de diversification du mix énergétique, le développement de l'hydrogène s'est imposé depuis quelques années comme une filière prometteuse. Un plan national pour le développement de la filière hydrogène en France a été lancé en 2018. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (2018) a souligné la pertinence de l'injection d'hydrogène dans les réseaux de gaz pour les décarboner et ainsi stocker de l'électricité.

De plus, les politiques bas-carbone et les objectifs français pour le développement des énergies renouvelables renforcent la conviction que l'hydrogène est une réponse aux enjeux de la transition énergétique. L'ordonnance du 17 février 2021 a précisé les conditions de soutien de l'État aux industriels producteurs d'hydrogène vert.

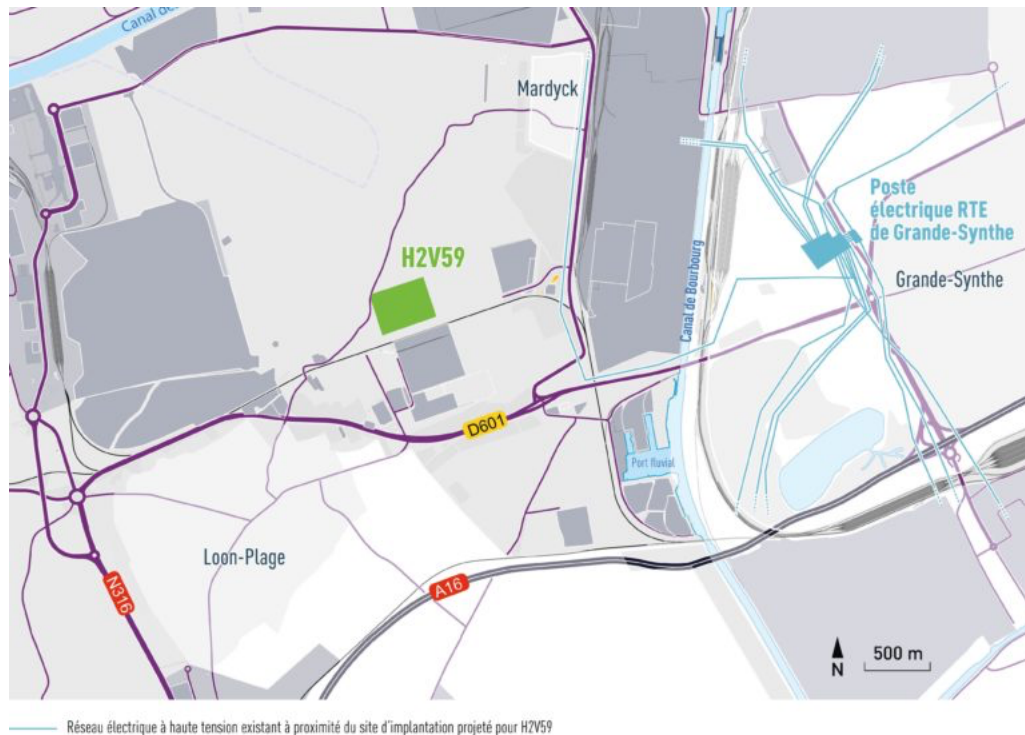
Très utilisé dans l'industrie pétrolière et dans la fabrication des engrais, l'hydrogène est un gaz aujourd'hui massivement produit à partir d'hydrocarbures, par un procédé de vaporeformage qui rejette d'importantes quantités de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, alourdissant le bilan carbone.

H2V Industry, nouvel acteur dans le secteur de l'énergie (même si son président et fondateur avait une large expérience dans l'éolien), a pour objectif de produire de l'hydrogène « vert » grâce à l'électrolyse de l'eau. Ce procédé connu de longue date, fortement consommateur d'électricité, consiste à décomposer l'eau, sous l'action de l'électricité, en oxygène et en hydrogène.

Le projet H2V59, en réflexion depuis 2016, visait ainsi à produire de l'hydrogène « vert », à partir d'énergies renouvelables, afin de l'injecter dans le réseau de transport de gaz naturel. L'usine de production H2V59 est par conséquent destinée au « power-to-gas », technologie qui permet de stocker de l'électricité sous forme de gaz.

Le maître d'ouvrage souhaite par ailleurs structurer une filière industrielle pour la production d'hydrogène « vert » et prévoit en même temps la construction d'une deuxième installation à Saint-Jean-de-Folleville (Seine-Maritime) sur la zone industrielle de Port-Jérôme, pour laquelle une concertation préalable s'est tenue en 2019, en parallèle de celle de Loon-Plage, aux mêmes dates.

- **CARTE DU PROJET OU PLAN DE SITUATION**



- **OBJECTIFS :**

Convertir, par électrolyse de l'eau, de l'électricité renouvelable en hydrogène « vert » afin de l'injecter, par une canalisation, dans le réseau de transport de gaz naturel.

- **CARACTÉRISTIQUES :**

Il s'agit d'une usine de production d'hydrogène vert qui prévoit son implantation sur un terrain appartenant au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPM), sur la commune de Loon-Plage, entre la rue de Mardyck et la route de Mardyck, à proximité de Dunkerque.

Deux unités identiques de 26 électrolyseurs chacune seront construites pour produire 28 000 tonnes d'hydrogène vert par an (soit 3% de la production française d'hydrogène annuelle), ainsi qu'un poste de transformation de 314 MW (puissance nécessaire pour alimenter les différents équipements de l'usine) prévu pour être raccordé au poste du réseau public de transport d'électricité, situé à Grande-Synthe, à travers une liaison souterraine de 225 000 volts qui sera réalisée par RTE.

Le choix du site par le maître d'ouvrage a été fait en raison de la place qu'occupe Dunkerque dans le transport de gaz naturel : le territoire est l'un des principaux points d'entrée du gaz en France, est interconnecté avec les réseaux voisins et le port dispose d'une canalisation d'importation de gaz en provenance de Norvège.

Les caractéristiques du terrain ont également joué un rôle dans ce choix : situé à l'intérieur de la zone industrielle du GPMD, le site sera éloigné de plus d'un kilomètre des premières habitations et il fournira, du fait des activités industrielles présentes, des débouchés à l'hydrogène vert produit : en remplacement de la consommation d'hydrogène « gris » et/ou pour la mobilité (en complément ou en substitution d'une injection dans le réseau de GRTgaz).

Le site nécessite toutefois des aménagements routiers, un raccordement en eau au réseau l'Eau du Dunkerquois, un raccordement des eaux usées au canal des Dunes, un raccordement électrique au poste électrique de RTE à Grande-Synthe (4km environ), un raccordement entre l'usine et le réseau de gaz naturel (1km environ).

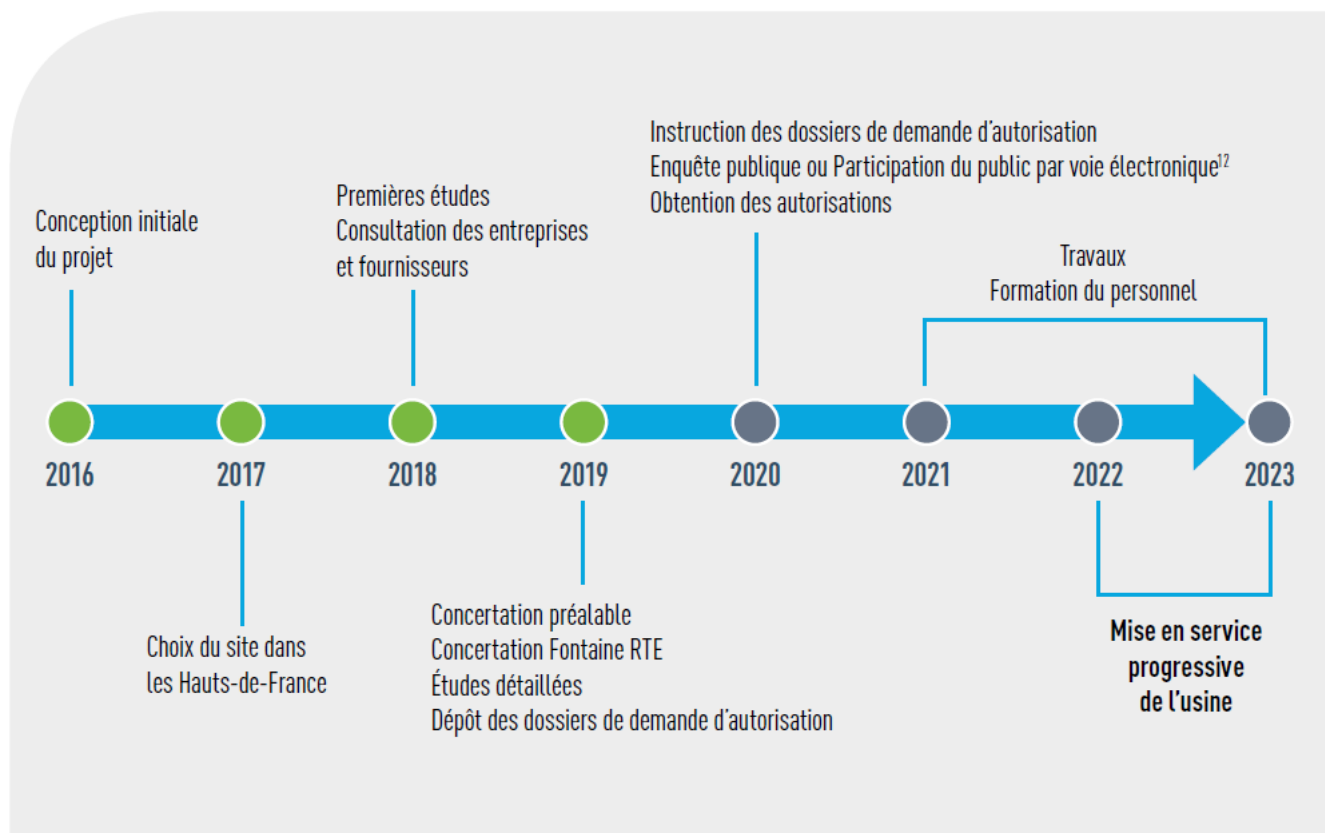
L'usine est une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et ne serait pas classée Seveso, l'hydrogène n'y étant pas stocké au-delà de 5 tonnes.

- **COÛT :**

Entre 230 et 251 millions d'euros.

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

Voici le calendrier annoncé par le maître d'ouvrage au moment de la concertation préalable.



Le calendrier a évolué et s'est décalé d'environ deux années.

A l'heure de ce rapport, le maître d'ouvrage a obtenu la complétude des dossiers de la part des services de l'État qui ont saisi l'Autorité Environnementale au niveau national (c'est donc le CGEDD qui s'exprime sur le dossier). Le maître d'ouvrage du projet H2V59 estime que l'enquête publique pourrait se tenir en octobre 2021.

## LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Décision d'organiser une concertation : 6 mars 2019
- Désignation des garantes : 6 mars 2019 (Isabelle Jarry) et 31 juillet 2019 (Paola Orozco-Souël)
- Dates de la concertation : 16 septembre – 20 novembre 2019
- Publication du bilan : 20 décembre 2019

- **PERIMETRE DE LA CONCERTATION**

- 17 communes
- 1 département (Nord)
- 1 région (Hauts-de-France)

La concertation était ouverte à toute la population de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) qui compte 198 341 habitants sur 17 communes. Néanmoins, le dispositif d'information a été renforcé sur les 3 communes concernées directement par l'implantation de l'usine :

- Loon-Plage, Grande-Synthe et Dunkerque, notamment la commune associée de Mardyck (environ 30 000 habitants)

Le département du Nord (59) et la région Hauts-de-France ont été informés par les relais et les médias locaux.

- **DOCUMENTS ET PUBLICITÉ DE LA CONCERTATION**

- 100 exemplaires du dossier de concertation imprimés et mis en ligne sur le site du projet : [http://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2019/09/H2V-Dossier-concertation-Dunkerque\\_HD.pdf](http://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2019/09/H2V-Dossier-concertation-Dunkerque_HD.pdf)
- 2000 exemplaires de la synthèse imprimée du dossier de la concertation
- 16 000 dépliants d'information distribués dans les boîtes aux lettres des trois communes concernées (Loon-Plage, Grande-Synthe et Dunkerque — commune associée de Mardyck)
- 1 exposition itinérante proposée successivement dans les mairies des communes concernées et à l'Hôtel communautaire
- 1 site internet dédié : <http://h2v59-concertation.net>
- 4 annonces presse dans la PQR



- **EVENEMENTS PUBLICS :**

- 1 réunion d'ouverture
- 2 réunions thématiques
- 2 ateliers : un sur le thème de l'environnement, l'autre sur le thème de la mobilité
- 1 réunion de clôture

- **PARTICIPANTS**

- **327** participants aux rencontres publiques dont 245 en réunions publiques, 55 en rencontres de proximité et 27 aux ateliers thématiques
- **1406** connexions au site internet et 4166 pages vues (environ 600 adresses IP) – selon le maître d'ouvrage
- **81** visites sur la page RTE dédiée – selon RTE
- **63** questions posées
- **10** avis
- **9** commentaires et **8** suggestions
- Pas de contribution ni de cahier d'acteur

- **DEUX GARANTES NEUTRES ET INDÉPENDANTES** nommées par la CNDP

Isabelle Jarry, nommée le 6 mars 2019

Paola Orozco-Souël, nommée le 31 juillet 2019

## **RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE (RAPPORT DES GARANTES)**

### **Les points soulevés par le public.**

Au fil des réunions et rencontres, les participants à la concertation ont formulé des propositions, qui portent sur :

- La valorisation des produits aujourd'hui rejetés et perdus (chaleur, oxygène) ;
- Une collaboration étroite avec les installations voisines, afin de mutualiser la gestion et la maîtrise des risques ;
- Des mesures concrètes et fiables pour maîtriser les risques liés à la production d'hydrogène ;
- L'utilisation de l'eau de mer pour le fonctionnement de l'usine et les tours de refroidissement.

### **Les recommandations des garantes.**

Les garantes, de leur côté, ont appuyé l'ensemble de ces points de vigilance et ont recommandé au maître d'ouvrage de veiller particulièrement à :

- Étudier sérieusement les possibilités de valorisation autant de la chaleur que de l'oxygène produit : ce point est d'autant plus important aux yeux du public que le maître d'ouvrage est engagé dans une démarche vertueuse en faveur de l'environnement. On ne comprendrait pas qu'il ne cherche pas activement des solutions qui permettraient de ne pas perdre entièrement l'oxygène et la chaleur produits par l'électrolyse.
- S'appuyer sur le réseau des industriels de la zone pour prendre toutes les mesures nécessaires dans la gestion du risque : l'accident récent de l'usine rouennaise Lubrizol montre à quel point le risque industriel demeure toujours présent et ses conséquences désastreuses.
- Mettre à la disposition du public les études d'impact et de danger avant l'entrée du projet en enquête publique afin de permettre aux personnes concernées et intéressées par le projet d'étudier réellement ces questions avant que le projet soit fixé.
- Étudier sérieusement la possibilité d'utiliser l'eau de mer. La concertation a révélé que les procédés existent et que les autorisations sont possibles, si le projet de H2V s'oriente dans cette voie pour tenir compte des besoins exprimés par le public de préserver la ressource en eau.

Enfin, les garantes ont souligné la nécessité pour H2V de s'attacher à privilégier l'emploi de personnels venant du territoire, autant pour faciliter les conditions d'accès au site et de logement dans la zone, que pour faire profiter directement les habitants des communes voisines des retombées économiques que le projet pourrait générer.

# SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE

## Les engagements de H2V pour la suite du projet.

Le maître d'ouvrage, dans son compte-rendu publié le 30 janvier 2020, s'est engagé à :

- Poursuivre le dialogue initié avec le territoire et l'information du public jusqu'à l'enquête publique. Il a pris les engagements suivants :
  - Maintenir à jour et actualiser le site internet de la concertation <h2v59-concertation.net> ;
  - Publier en amont de l'enquête publique sur le site de la concertation, une synthèse des études. Il était précisé que les études complètes ne seraient mises à la disposition du public que lors de l'enquête publique, « conformément à la réglementation ;
  - Plus spécifiquement sur les impacts sonores, H2V s'engageait à prendre en compte le bruit des torchères dans l'étude acoustique, et donc à « aller au-delà de ce que la réglementation préconise, à savoir la simulation acoustique du fonctionnement normal de l'usine » ;
  - Communiquer aux habitants et collectivités concernés les informations détaillées sur l'avancement du projet, puis du déroulement des travaux de l'usine (calendrier, accès, circulation...) ;
  - Organiser une visite de l'usine sous réserve de pouvoir réunir les dispositions de sécurité nécessaires.
- Maîtriser et mutualiser la gestion des risques industriels
- Mener un projet vertueux en termes d'utilisation des ressources et de maîtrise des effets sur l'environnement. H2V s'est engagé dans ce cadre à :
  - Mettre en place un système de récupération des eaux de pluie afin de réduire la consommation d'eau de l'usine H2V59 ;
  - Limiter l'imperméabilisation des sols du site de l'usine par le maintien ou la création d'espaces végétaux entre les bâtiments et routes. Étudier l'opportunité d'un revêtement drainant des zones de stationnement ;
  - Recourir à une énergie électrique 100% d'origine renouvelable pour la production d'hydrogène ;
  - Poursuivre les rencontres et négociations avec un industriel local pour valoriser l'oxygène produit par l'usine H2V59 et contribuer à la réduction d'émissions de CO2 dans le dunkerquois dans le cadre de l'économie circulaire ;
  - Poursuivre la recherche pour toute opportunité de valorisation de la chaleur fatale de l'usine. H2V avait déjà proposé la valorisation de la chaleur à plusieurs partenaires potentiels, tout en avançant que la faible température de l'eau (30° à 40°) et la présence effective du plus grand réseau français de récupération de chaleur industrielle fatale à Dunkerque limitaient les possibilités de valorisation ;
  - Partager avec les associations environnementales locales les mesures de réduction et de compensation écologiques envisagées sur le site d'implantation de l'usine ;
  - S'intégrer et participer à la réflexion collective pour la préservation de la ressource en eau du Dunkerquois, en partenariat avec l'État, la Communauté urbaine de Dunkerque, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED) et les industriels.
- Contribuer à la création d'une filière industrielle et d'emplois locaux durables.
  - H2V s'est engagé à poursuivre le travail initié avec les acteurs locaux de l'emploi et notamment l'association « Entreprendre ensemble » pour favoriser le recrutement de personnel venant du territoire dunkerquois.
  - De surcroît, dans le cadre de l'accord commercial conclu avec le fournisseur d'électrolyseurs norvégien Hydrogen Pro, H2V a inséré une clause d'implantation du fournisseur dans le territoire dunkerquois, avec la création d'une usine et de 50 emplois dans un premier temps.

## Les engagements de RTE.

La concertation préalable sur le projet de raccordement électrique de l'usine H2V a été conçue de façon coordonnée avec la concertation « Fontaine » placée sous l'autorité du Préfet. Cette concertation Fontaine associe au sein d'une Instance Locale de Concertation, les élus et acteurs-clés au choix de l'aire d'étude du fuseau de moindre impact.

Dans ce cadre, RTE s'était engagé, au terme de la concertation, à :

- Réaliser la mise en souterrain de la liaison du raccordement électrique de l'usine H2V59.
- Prendre en compte les contraintes d'occupation des réseaux souterrains et des sites industriels présents dans l'aire d'étude pour réaliser le raccordement électrique du projet H2V59.
- Favoriser l'insertion par l'emploi à travers l'intégration des « clauses sociales d'insertion » dans les marchés de travaux du raccordement.
- Poursuivre l'information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de manière coordonnée avec H2V.
- Apporter une information de qualité aux populations, riverains et communes concernées par le projet et les travaux.

Lors de la séance plénière du 4 mars à la CNDP, les maîtres d'ouvrage ont confirmé leur volonté de poursuivre le projet et ont présenté devant les commissaires cette série d'engagements. Une concertation-post concertation préalable a été décidée par la CNDP et deux garants ont été nommés : Isabelle Jarry (précédemment garante de la concertation préalable) et Christophe Bacholle.

## MISSION DES GARANTS

### La mission des garants

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le ou la garant.e veille à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation post, le ou la garant.e s'assure que :

- les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Le ou la garant.e reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

## ORGANISATION ET MODALITES DE CONCERTATION

### Organisation de la concertation.

Une première réunion en visioconférence s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2020 pour l'organisation des modalités de la concertation-post.

Il a été décidé d'actualiser le site Internet déjà utilisé dans le cadre de la concertation préalable afin de :

- rouvrir la rubrique questions/réponses en ligne ;
- publier les synthèses des différentes études réalisées dans le cadre de la constitution du DDAE (dossier de demande d'autorisation environnementale), après leur validation par les garants.

Ces quatre synthèses portaient sur :

- ✓ L'étude Faune-Flore sur site
  - ✓ L'étude sur la gestion des eaux
  - ✓ L'étude acoustique
  - ✓ L'étude de dangers
- publier une fiche sur les garanties d'origine de l'électricité utilisée par l'usine, car la question revient souvent dans les échanges et il semblait aux garants qu'une clarification des finalités de la production d'hydrogène vert par H2V59 s'imposait ;
  - publier une fiche spécifique au raccordement RTE après validation du fuseau de moindre impact par le préfet ;
  - publier une newsletter dont la fréquence devait s'adapter à l'état d'avancement du projet.

De plus, il a été convenu qu'H2V et RTE :

- proposeraient une rencontre aux associations environnementales du secteur pour partager les mesures de réduction et de compensation écologique envisagées ;
- enverraient un communiqué de presse à la PQR et aux gazettes des collectivités concernées afin de les informer de cette mise à disposition du public des informations ;
- continueraient à se tenir à disposition des collectivités et des acteurs socio-économiques qui le souhaitaient pour des information et échanges sur le projet.

### Changement à la tête du groupe.

Fin septembre 2020, le fondateur et président d'H2V a été remercié par SAMFI Invest, l'actionnaire majoritaire du groupe H2V. Les garants ont appris la nouvelle par la presse (dans un article de *La Voix du Nord*). Des « désaccords sur la stratégie » étaient invoqués. H2V n'a pas communiqué sur ce changement de situation.

Tandis que la présidence était reprise par SAMFI Invest, un nouveau directeur général, Jean-Marc LEONHARDT, a été nommé en octobre. Les garants l'ont rencontré lors d'une réunion virtuelle le 4 novembre 2020.

M. LEONHARDT avait déjà exercé des fonctions dans l'entreprise et connaissait suffisamment bien le projet pour être capable de prendre le relais de M. MALLET sans difficulté particulière.

## RESULTATS DE LA CONCERTATION POST-CONCERTATION

### Les différentes synthèses et fiches thématiques.

Les quatre synthèses des études constitutives du DDAE ont été publiées sur le site Internet de la concertation le 26 mai 2020. Leur rédaction finalisée a nécessité de nombreux échanges entre H2V et les garants.

La fiche sur les garanties d'origine de l'électricité utilisée par l'usine a été publiée début juillet 2020.

La fiche spécifique du raccordement RTE a été publiée mi-décembre 2020, après la réunion réalisée dans le cadre de la « concertation Fontaine » définissant le fuseau de moindre impact pour la liaison électrique souterraine entre le poste électrique RTE de Grande-Synthe et le site d'implantation de l'usine H2V.

La circulaire ministérielle du 9 septembre 2002, dite "circulaire Fontaine", a mis en place une modalité de concertation spécifique concernant les réseaux publics de transport d'électricité. Elle se tient sous l'égide du préfet, à destination des acteurs du territoire concernés (élu, services de l'État, responsables sociaux économiques, associations représentatives).

### Les lettres d'information.

La newsletter n°1 a été publiée en juillet 2020. Elle revenait sur les avancées du projet depuis la fin de la concertation (dépôt des dossiers, permis de construire, etc.), et faisait état de la réponse d'H2V à l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) lancé en janvier 2020 par le Gouvernement sur les projets innovants d'envergure européenne. Elle informait sur la mise en ligne des fiches de synthèse.

Sous l'impulsion des garants, la newsletter n°2 a été publiée à la mi-novembre. Les garants ont fait valoir au maître d'ouvrage qu'il serait bon de communiquer sur le changement assez brutal de direction, lequel n'avait suscité aucune explication de la part du groupe H2V.

Outre un éditorial du nouveau directeur-général, la newsletter revenait sur le calendrier des grandes étapes du projet, ainsi que sur l'inscription du projet dans le plan de relance annoncé par le Gouvernement.

La newsletter n°3 a été publiée en mai 2021. Elle faisait état de la parution de l'ordonnance du 17 février 2021 indiquant la définition précise de ce que doit être un hydrogène renouvelable et précisant le cadre du soutien qui sera apporté par l'État à cette production. Elle informait également de la signature, en décembre 2020, du bail à construction sur le terrain de 12 hectares à Loon-Plage où prendra place l'usine H2V.

Elle annonçait la création par France Hydrogène de douze délégations régionales : le responsable du projet H2V est l'un des cinq délégués régionaux adjoints pour les Hauts-de-France.

Enfin, elle faisait état de l'avancement du dossier auprès des services instructeurs de l'État et en particulier de l'avis de l'Autorité Environnementale sur le DDAE d'H2V59, rendu le 5 mai 2021. Un zoom sur l'Ae permettait de comprendre les procédures réglementaires attachées à cette instance.

Les trois lettres d'information sont consultables en ligne sur le site du projet :

<http://h2v59-concertation.net/documentation/>

## Les rencontres avec les associations environnementales.

Une réunion a été organisée à Dunkerque le 8 septembre 2020, à destination des associations environnementales.

Les associations suivantes ont été invitées :

- Groupement Ornithologique du Nord
- Virage énergie
- Nord Nature Environnement
- FNE Hauts-de-France
- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
- Ligue de Protection des Oiseaux Nord

Étaient présents à la réunion les représentants :

- de l'ADELFA (Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandres Artois), association regroupant un grand nombre d'associations locales,
- du Groupe Santé-Environnement-Flandres.
- Le président de FNE Hauts-de-France s'était excusé et avait fait parvenir ses questions par écrit pour la réunion, via le représentant de l'Adelfa.

Les questions posées et débattues durant cette réunion ont porté sur :

- la nature des garanties concernant l'origine renouvelable de l'électricité consommée par le site (notamment le fait qu'il n'y a pas de relation entre le projet H2V et les projets de parc éolien en mer au large de Dunkerque),
- la nature des contrats qui seront passés avec RTE,
- le rendement énergétique du procédé utilisé, la production et la valorisation de chaleur (dite « chaleur fatale »),
- les enjeux liés à l'importante consommation d'eau (rabattement de nappe pendant les travaux et risque de salinité), préservation de la ressource compte tenu de la multiplicité des autres projets sur le secteur, gestion des eaux d'incendie),
- les éventuelles autres techniques de production d'hydrogène vert, les possibilités d'évolution à moyen terme de l'installation,
- les nuisances acoustiques (notamment des torchères),
- le diagnostic faune-flore et son partage avec les associations locales spécialisées sur les questions de biodiversité (GON, LPO Nord...),
- les risques industriels : l'absence de stockage d'hydrogène sur site, les éventuelles défaillances électriques, mais surtout la prise en compte de l'effet « brise de mer », phénomène météorologique local qui a pour effet de bloquer les émissions d'effluents gazeux et donc, pour cette installation, de l'oxygène.

Les représentants d'H2V ne connaissant pas ce phénomène et les services de la DREAL ne l'ayant pas soulevé, les responsables du projet ont indiqué qu'ils vérifieraient si la brise de mer était génératrice d'un risque spécifique pour l'installation et qu'une réponse serait apportée par la suite.

Suite à cette réunion, H2V a vérifié que l'ensemble des configurations météorologiques possibles dans la région de Dunkerque, y compris celle correspondant au phénomène de brise de mer, avaient été prises en compte dans l'étude de dangers, bien que cette appellation de « brise de mer » n'ait pas été reprise dans les documents techniques.

Un échange de mails avec les associations s'en est ensuivi, au terme duquel les représentants des associations ont pris acte avec satisfaction de cette réponse et ont demandé à ce que ce point soit précisément explicité dans le « résumé non technique » de l'étude de dangers qui sera mis à disposition du public lors de l'enquête publique.

## La rubrique questions/réponses.

A ce jour, il y a eu 5 questions posées via le site Internet de la concertation. Quatre d'entre elles sont des candidatures pour un éventuel emploi au sein de l'usine, la dernière émane du responsable Hauts-de-France de FNE et concerne le rendement énergétique de l'usine.

A toutes ces questions, il a été répondu de façon exhaustive.

## La consultation du site internet.

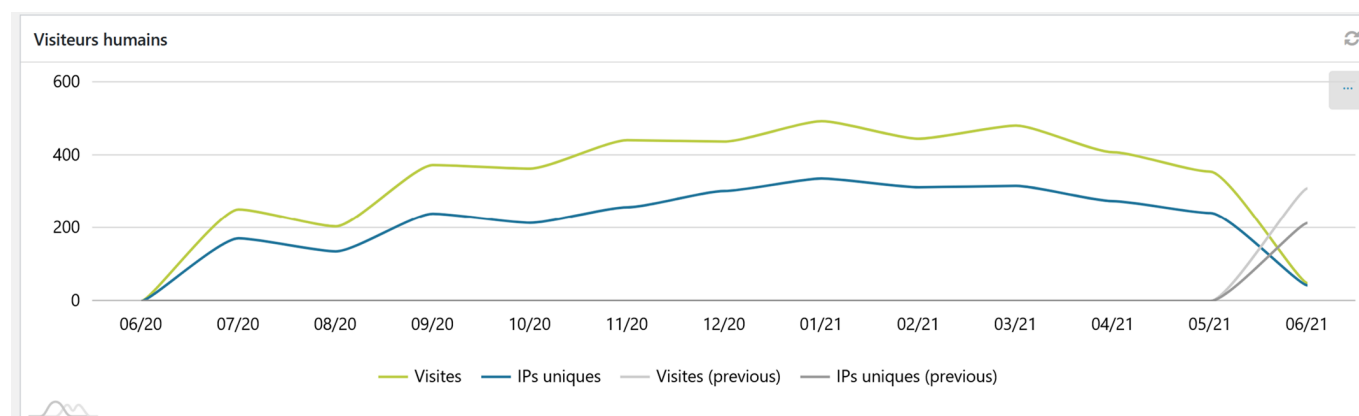
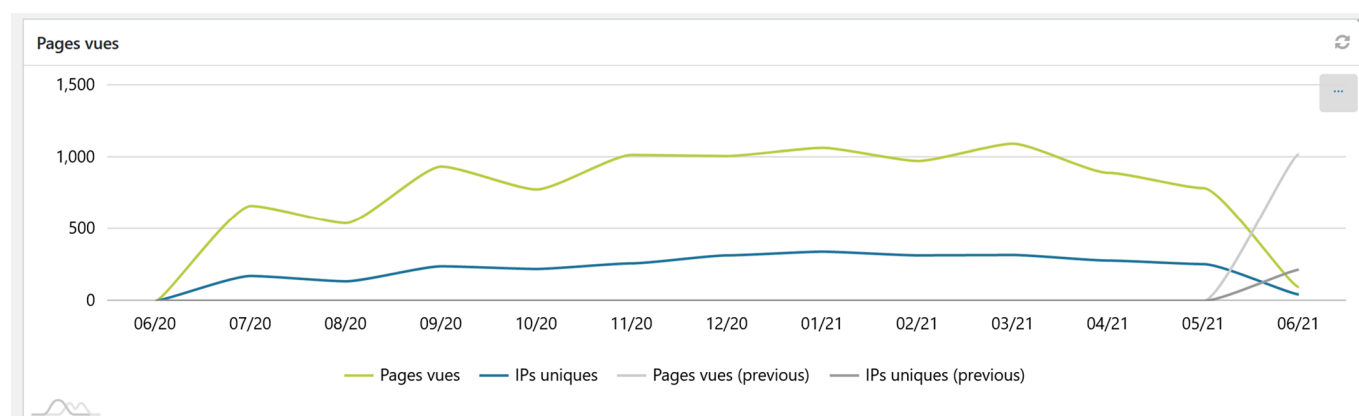
Sur une année (de juin 2020 à juin 2021 environ), 143 personnes se sont inscrites à la newsletter.

Ont été téléchargées 146 fiches de synthèse, 35 dossiers de la concertation préalable, 11 comptes-rendus de la concertation et 10 bilans des garants

Pour ce qui est de la fréquentation du site, on dénombre :

10 745 pages vues, 4 572 visites dont 2 309 IP uniques, une moyenne de 2,31 pages vues par visite et 9,30% des visites qui durent entre 1 et 3 minutes (70% durent moins d'une minute). A part la page d'accueil, les pages les plus vues sont « comprendre le projet » (16%) et « documentation » (13%).

La page « emploi formation (Qd) », qui correspond à une réponse à une question, apparaît dans le top 5 des pages vues (3,4%).





## Modalités complémentaires de concertation.

La crise sanitaire et les multiples épisodes de confinement et de couvre-feu n'ont pas été propices à partir de l'automne 2020 et durant l'hiver 2021 à des rencontres publiques ou à des rendez-vous avec les acteurs du projet.

C'est pourquoi les garants ont demandé au maître d'ouvrage de publier à intervalles plus ou moins réguliers des informations sur le site faisant état de l'avancement du projet et de la progression des différentes étapes de l'instruction du dossier par les services de l'État.

Il est apparu, au cours des échanges qui ont pu avoir lieu avec les associations de protection de la nature par exemple ou des questions qui étaient posées sur le site de la concertation, aussi bien sur le projet H2V59 que sur le projet H2V Normandy, qu'il restait un point sur lequel une incompréhension pouvait subsister : le fait que les deux installations d'H2V ne peuvent pas à ce jour répondre à la question posée par l'intermittence de la production d'électricité issue des énergies éolienne et solaire. En effet, les installations d'H2V doivent fonctionner en continu pour être économiquement rentables et ne peuvent donc pas s'arrêter et démarrer à des fréquences rapprochées pour s'adapter à l'intermittence des productions éolienne et solaire.

Lors d'une réunion le 4 novembre 2020 entre les maîtres d'ouvrage et les garants, il a été convenu qu'une fiche thématique dédiée à cette question serait réalisée.

Cette fiche intitulée « **fiche d'information sur l'hydrogène et la gestion du réseau électrique** » a fait l'objet de nombreux échanges entre H2V, RTE et les garants avant d'être finalement mise en ligne en mars 2021.

L'exigence des garants sur des points qui peuvent paraître aux yeux du maître d'ouvrage comme secondaires ou sans lien réel avec leur projet nous a semblé au contraire nécessaire, face à des interprétations parfois incohérentes ou fausses du grand public sur certaines données, en particulier sur les sujets de transition énergétique, d'énergies renouvelables et de technologies émergentes (comme c'est le cas pour l'hydrogène). La technologie de l'électrolyse encore méconnue (même si elle n'est pas nouvelle et encore moins expérimentale), les attentes face à une filière dont on parle beaucoup, les différents usages qui peuvent être faits de l'hydrogène (transport, réseaux de gaz, industrie, etc.), les coups de projecteur jetés sur une filière qui monte en puissance, tout cela nous a semblé mériter un peu de pédagogie.

A la manière dont les maîtres d'ouvrage, tant du côté de H2V que de RTE, ont eu le plus grand mal à nous donner satisfaction (la fiche a fait l'objet de plusieurs réécritures), nous avons été convaincus qu'il était important d'insister, car ces questions doivent absolument être clarifiées, afin d'éviter les confusions et des attentes irraisonnées.

## Clôture de la concertation.

La concertation post-concertation préalable a été clôturée par une réunion publique retransmise en visioconférence qui s'est tenue le 29 juin 2021 à la *Turbine, place des entrepreneurs* de Dunkerque. Elle réunissait un certain nombre d'intervenants — maîtrise d'ouvrage, garants, représentant de L'Eau du Dunkerquois.

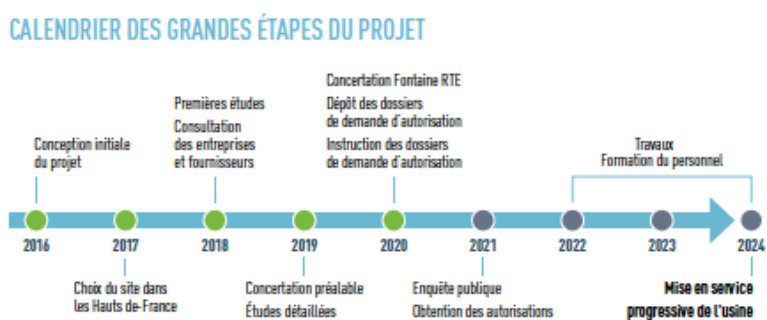
Durant cette réunion, les maîtres d'ouvrages H2V et RTE ont repris les engagements affichés à l'issue de la concertation préalable en janvier 2020 (voir ci-dessus pp. 11-12) afin de présenter la manière dont ils avaient répondu aux attentes.

H2V a également indiqué qu'en réponse au CNPN (conseil national de la protection de la nature) sur le dossier de demande de dérogation relative à la destruction d'espèces végétales protégées, une compensation ex-situ était recherchée, sous la forme d'une parcelle de 3,25 hectares.

Côté RTE, la recherche du tracé de détail au sein du fuseau de moindre impact se poursuit. Des études sont en cours (implantation des tranchées, etc.) pour tenir compte de tous les enjeux techniques et environnementaux

notamment. Lorsque le tracé sera défini, RTE déposera la demande de déclaration d'utilité publique pour la liaison souterraine en fin d'année 2021, pour une obtention de l'autorisation 6 à 8 mois après le dépôt de la demande.

Le calendrier actualisé du projet a été présenté (voir ci-dessous). Le responsable du projet H2V59 a indiqué que la première unité de production pourrait entrer en service en 2024 et la seconde en 2025.



Bien que la réunion soit diffusée en direct sur Internet, il n'y a quasiment pas eu de questions posées en ligne par les internautes.

## RESPECT DES ENGAGEMENTS

### Pour H2V

#### 1. Poursuivre le dialogue initié avec le territoire et l'information du public jusqu'à l'enquête publique.

Les engagements pris par le maître d'ouvrage (en italique) ont été pris au travers diverses actions (en romain) :

- *Pérennisation et mise à jour du site internet de la concertation <h2v59-concertation.net>*  
Maintien du site actif et mises à jour tout au long de la phase de concertation continue (dernière mise à jour en mai 2021) : Newsletters, actualités, réponses aux questions.
- *Publication sur le site de la concertation en amont de l'enquête publique, d'une synthèse des études. Les études complètes seront mises à la disposition du public lors de l'enquête publique conformément à la réglementation.*

Publication sur le site Internet de la concertation de :

- quatre fiches de synthèse de l'étude d'impact : faune-flore, sécurité, gestion de l'eau et acoustique.
- une fiche sur les garanties d'origine
- une fiche "Hydrogène et gestion du réseau"

- *Communication aux riverains et aux collectivités concernées des informations détaillées sur l'avancement du projet.*

Trois lettres d'information publiées sur le site Internet de la concertation en juillet 2020, novembre 2020 et mai 2021.

H2V et RTE ont rencontré les associations environnementales le 8 septembre 2020 à Dunkerque. La réunion, qui s'est déroulée en présence des garants de la Commission nationale du débat public, a permis de partager les effets du projet sur l'environnement et d'échanger sur toutes les mesures prévues par H2V. Lors de cette rencontre, H2V a présenté des synthèses thématiques de l'étude d'impact. H2V a notamment

partagé les mesures d'évitement, de réduction et de compensation écologiques envisagées pour le projet d'usine. Les associations de protection de l'environnement ont pu demander des précisions sur le projet et ont apporté leur expertise sur les particularités locales à prendre en compte : brise de mer, remontée de salinité lors des travaux, préservation de la ressource en eau, etc.

- Les garants constatent que l'ensemble des engagements pris sur ce point 1 ont été tenus, hormis ceux relevant d'actions à réaliser lors de la construction de l'usine ou à l'achèvement de celle-ci, comme une visite de l'usine, par exemple.

## 2. Conduire une gestion commune du risque industriel.

H2V a sollicité son adhésion à l'AG2PDK (Association pour la gouvernance de la plateforme industrialo-portuaire de Dunkerque) en novembre 2020 et celle-ci était prévue pour 2021, mais les responsables de l'association souhaitent attendre l'autorisation d'exploiter de l'usine. L'adhésion devrait intervenir dès janvier ou février 2022.

- Les garants ont pu constater que le maître d'ouvrage était en relation étroite avec l'AG2PDK, à laquelle il adhérera dès que possible.

## 3. Mener un projet vertueux en termes d'utilisation des ressources et de maîtrise de ses effets sur l'environnement.

- *Mettre en place un système de récupération des eaux de pluie afin de réduire la consommation d'eau de l'usine H2V59.*

H2V59 prévoit de récupérer et d'utiliser l'eau pluviale de toiture du site pour alimenter le processus de production d'hydrogène. Le volume annuel d'eaux pluviales collectées et utilisées est estimé à 10 054 m<sup>3</sup> par an. Cette disposition est présentée à la page 210 de l'étude d'impact.

En outre, H2V59 s'engage à mettre en œuvre des tours de refroidissement de type hybride afin de minimiser les consommations d'eau (tours aéroréfrigérantes ouvertes sur boucle fermée prévues initialement). Cette solution représente un surcoût d'investissement qu'H2V59 prend en compte au titre de son engagement pour l'environnement et pour répondre aux besoins de minimiser les consommations d'eau industrielle sur le secteur. La tour hybride permet des économies à hauteur d'environ un quart de la consommation annuelle d'eau d'une tour ouverte classique, avec un minimum de gain de 3% en été.

- *Limiter l'imperméabilisation des sols du site de l'usine H2V59 par le maintien ou la création d'espaces végétaux entre les bâtiments et routes. Étudier l'opportunité d'un revêtement drainant des zones de stationnement.*

H2V59 prévoit d'enherber et de planter des végétaux dans les parties non construites pour préserver au maximum le caractère naturel du site.

Le cabinet d'architecte du projet recommande de revêtir les parkings de béton bitumineux. Les systèmes de parking infiltrant ne permettent pas à la végétation de se développer. L'été, la végétation est brûlée et l'hiver, ils laissent la place à de la boue. Ils laissent surtout apparaître des structures en plastique ou en béton. Par ailleurs, diverses études déconseillent l'absorption directe sous les véhicules, ces derniers étant souvent sujets à fuites d'hydrocarbures et générateurs de polluants tels que résidus de plaquettes de frein et eau glycolée de lave-glace.

Aussi, le choix de H2V59 est d'étancher les parkings pour collecter les eaux pluviales et les traiter par un séparateur d'hydrocarbures avant de les rejeter au milieu naturel.

- *Recourir à une énergie électrique 100% d'origine renouvelable pour la production d'hydrogène.*  
H2V59 confirme toujours le recours à une énergie électrique 100% d'origine renouvelable.
  - *Poursuivre les rencontres et négociations avec un industriel local pour valoriser l'oxygène produit par l'usine H2V59 et contribuer à la réduction d'émissions de CO2 dans le dunkerquois dans le cadre de l'économie circulaire.*  
Négociation poursuivie (information non fournie, en vertu du secret industriel et commercial).
  - *Poursuivre la recherche pour toute opportunité de valorisation de la chaleur fatale de l'usine.*  
Négociation poursuivie (information non fournie, en vertu du secret industriel et commercial).
  - *S'intégrer et participer à la réflexion collective pour la préservation de la ressource en eau du Dunkerquois en partenariat avec l'État, la Communauté urbaine de Dunkerque, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED) et les industriels.*  
Le 20 avril 2021, H2V59 a organisé une réunion de présentation de l'étude technico-économique et environnementale des systèmes d'utilisation d'eau de mer appliqués à l'usine H2V59, et a rappelé ses choix en matière de réduction des consommations d'eau. H2V59 a partagé ces éléments avec les acteurs du territoire : syndicat de l'eau, agence d'urbanisme, port de Dunkerque, communauté urbaine de Dunkerque, association Écopal mais aussi les services de l'État, DREAL et DDTM.  
La DREAL a affirmé que H2V avait répondu à la demande des services instructeurs de mener de manière sérieuse une étude technico-économique sur l'utilisation d'eau de mer. Une commission "eau " s'est mise en place avec l'AGUR et le SED.
- Ce point 3 était décliné en un grand nombre d'engagements. Les garants constatent que certains d'entre eux ont été tenus à travers les fiches de synthèse ou les réunions avec les associations environnementales, d'autres concernent la phase exploitation de l'usine et d'autres enfin ont été présentés durant la réunion de clôture, notamment ceux ayant trait à la gestion de l'eau... Les garants regrettent toutefois que les résultats en l'état des recherches engagées pour la valorisation des produits dérivés de l'usine (dioxygène et chaleur fatale) n'aient pas été communiqués au public.
4. Contribuer à la création d'une filière industrielle et d'emplois locaux durables.
- *Poursuivre le travail initié avec les acteurs locaux de la politique de l'emploi et notamment l'association « Entreprendre Ensemble » pour favoriser le recrutement de personnel venant du territoire dunkerquois.*  
Le 19 mai 2021, H2V a participé à "DK job on line", un salon virtuel de l'alternance. Le salon est organisé depuis 5 ans par la ville de Dunkerque et *Entreprendre Ensemble* ; H2V a présenté le projet et sa future implantation sur le territoire.  
Une convention de partenariat entre H2V et *Entreprendre Ensemble* sera signée lors de la 8<sup>ème</sup> édition des Journées Hydrogène dans les Territoires 2021 qui se tiendra à Dunkerque du 8 au 10 septembre 2021 : la convention définit les modalités du partenariat entre les deux signataires, et établit les critères de mise en place d'un dispositif de « développement local » pour accompagner les volets sous-traitance et ressources humaines lors du chantier de construction, du démarrage de la production et de manière pérenne pendant sa période d'activité.  
Par ailleurs, lors des Assises Européennes de l'Énergie à Dunkerque en janvier 2021, H2V a participé aux carrefours des métiers sur le thème : "Futur métiers de l'hydrogène".
  - *Insérer une clause d'implantation du fournisseur d'électrolyseurs dans le territoire dunkerquois avec la création d'une usine et de 50 emplois dans un premier temps.*  
La clause d'implantation du fournisseur norvégien d'électrolyseurs en France est toujours maintenue. Le prérequis pour confirmer cette clause est la construction des usines H2V59 et H2V Normandy.

En outre, ce projet d'usine d'assemblage d'électrolyseurs est en cours d'étude de financements potentiels via le projet de soutien à la recherche et l'innovation IPCEI (Important project of common european interest).

- Les garants constatent que cet engagement a été satisfait de manières diverses, montrant l'implication forte du maître d'ouvrage dans son souci de favoriser l'emploi local.

## Pour RTE

1. Réaliser la mise en souterrain de la liaison du raccordement électrique de l'usine.  
Engagement confirmé lors de la validation du fuseau de moindre impact par le sous-préfet de Dunkerque. Cet engagement sera concrétisé en phase travaux.
  2. Prendre en compte les contraintes d'occupation des réseaux souterrains et des sites industriels présents dans l'aire d'étude.  
Les contraintes d'occupation des réseaux ont été étudiées et intégrées en phase d'études de l'Aire d'études / Fuseau de Moindre Impact. Dans ce cadre, RTE a contacté les différents gestionnaires de réseaux télécom, ENEDIS, GRT Gaz, Air Liquide pour identifier les zones disponibles. Les discussions entre les différents gestionnaires de réseaux et RTE se poursuivent dans la phase d'études de détail.
  3. Favoriser l'insertion par l'emploi à travers l'intégration de « clauses sociales d'insertion » dans les marchés de travaux du raccordement.  
Prévu dans les marchés en phase travaux.
  4. Poursuivre l'information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de manière coordonnée avec H2V et apporter une information de qualité aux populations, riverains et communes concernées par le projet et les travaux.  
RTE s'était engagé à apporter aux populations, riverains et entreprises impactées par les travaux liés au projet, toutes les informations nécessaires, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et de manière coordonnée avec H2V.  
Cela a été fait sous la forme d'une publication de trois fiches thématiques sur le site de la concertation :
    - . Fiche pratique sur le rôle de RTE
    - . Fiche sur la concertation Fontaine
    - . Fiche "Hydrogène et gestion du réseau"Sur le site Internet de la concertation, RTE a participé aux trois lettres d'information publiées avec H2V.  
RTE a également participé avec H2V aux réunions avec les associations environnementales le 8 septembre 2020.
- Les garants constatent que les engagements pris à l'issue de la concertation préalable ont été tenus, hormis ceux qui interviendront lors de la phase travaux.

## En résumé.

Il est à noter que plusieurs engagements pris à l'issue de la concertation préalable seront à mettre en œuvre lors des travaux et de l'exploitation de l'usine. La rigueur et le sérieux avec lesquels les maîtres d'ouvrage se sont appliqués à respecter leurs engagements pris à l'issue de la concertation préalable laissent à penser qu'ils poursuivront dans cette voie.

## AVIS DES GARANTS SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

### Vis à vis du grand public.

Malgré la mise en ligne d'une newsletter, des synthèses et des fiches thématiques, force est de constater qu'il n'y a eu que très peu de questions ou de demandes d'informations complémentaires.

Les quelques questions du public consistaient en des demandes d'information en vue de l'obtention d'un emploi à terme, ce qui exprime de fait l'intérêt d'une partie de la population pour le projet en termes de retombées économiques. L'intérêt manifesté lors de la concertation préalable pour les enjeux industriels et environnementaux dans lesquels une usine de production d'hydrogène s'inscrit ne s'est pas manifesté au travers de l'activité du site Internet durant toute cette période de post-concertation.

### Vis à vis des associations.

La réunion avec les associations a montré tout l'intérêt de ce type d'échange, aussi bien pour le maître d'ouvrage que pour les associations. Les représentants des associations ont apprécié une réunion en présentiel, et ont montré leur exigence tant face à l'impact environnemental que face aux risques industriels. La présentation du maître d'ouvrage, ses réponses claires et honnêtes leur ont permis de se positionner *in fine* de façon constructive vis-à-vis du projet. Toutes ont souligné les efforts de transparence des maîtres d'ouvrage.

### Une participation réduite...

Cette phase de la concertation s'est déroulée comme prévu, selon le programme établi lors de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2020. Elle a été complétée ensuite par la réalisation de la fiche relative à la gestion du réseau et des énergies renouvelables intermittentes.

Paradoxalement, elle n'a été que peu impactée dans son déroulement par la pandémie de Covid-19, dans la mesure où toutes les actions prévues ont soit eu lieu entre les deux périodes de confinement (printemps et automne 2020), soit ont été réalisées à distance sans trop de difficultés. On peut toutefois considérer que les épisodes successifs de confinement et de couvre-feu, ainsi que l'impossibilité d'organiser des événements publics, ont eu un effet réducteur sur la participation en général.

### ... et décevante en termes de mobilisation.

Si la concertation avec les associations a pu se concrétiser par une réunion d'échanges riches et constructifs, la participation du public via le site internet, pourtant correctement référencé, a été inexistante. Les internautes ont consulté assez largement les documents mis à leur disposition (fiches de synthèses, en particulier), mais très peu de questions ont été posées en ligne.

La proposition d'une réunion de clôture durant laquelle le public pouvait intervenir en ligne et poser ses questions aux maîtres d'ouvrage réunis n'a pas suffi à donner la dernière impulsion à une participation très modeste.

Cette phase de concertation-post témoigne d'une attente réduite du grand public, qui s'était déjà assez peu mobilisé durant la concertation préalable, pour des motifs que nous avons tenté d'expliquer (zone déjà très industrialisée, projet ressenti comme allant dans le sens de la transition énergétique, perception du risque amoindrie dans une zone

déjà saturée en sites Seveso...) et qui ne sont pas directement imputables au seul maître d'ouvrage.

### **Un maître d'ouvrage de bonne volonté...**

Débutant en matière de concertation, le maître d'ouvrage a beaucoup appris durant la période de concertation préalable. La phase de concertation transitoire a débuté en mars 2020, alors que commençait la pandémie.

Si les conditions sanitaires l'avaient permis, il aurait sans doute été possible d'organiser un ou deux événements publics supplémentaires, ce que les équipes d'H2V59 auraient volontiers accepté.

Par ailleurs, le retard pris par les services de l'État dans l'instruction des dossiers d'autorisation a également allongé les périodes d'attente pour la maîtrise d'ouvrage qui espérait entrer plus tôt en enquête publique.

Ce temps a pu être mis à profit par H2V et RTE pour établir et rédiger les diverses fiches mises en ligne. Également pour avancer dans le projet et, concernant H2V, consolider les partenariats avec diverses instances locales, en particulier en matière d'emploi, qui était un engagement à la fois fort et attendu au terme de la concertation préalable.

En participant à diverses manifestations publiques, H2V59 a également assis son ancrage local et pris sa place dans le tissu industriel de la zone de Dunkerque, en affirmant sa collaboration avec les acteurs locaux.

### **... à l'école de la participation.**

Le fait que les questions sur certains sujets (en particulier la garantie de provenance d'une l'électricité d'origine renouvelable) reviennent de manière récurrente, et que la rédaction de certains documents ait pu parfois être laborieuse, tant pour H2V que RTE, a montré au maître d'ouvrage la nécessité d'une pédagogie continue, et lui a permis de renforcer ses efforts de clarification et d'explication.

Nul doute que l'équipe-projet sera bien préparée à poursuivre les échanges et à mettre en place une information complète et sincère lors de la phase travaux, puis lors de la mise en service de l'usine.

Les maîtres d'ouvrage auront appris à partager les informations, à aller au-devant des attentes du public et à s'approprier les retours provenant des acteurs du territoire pour une bonne gestion de la conduite du projet et de son intégration dans le contexte local.

*Le 29 juillet 2021*

## ANNEXES

Les lettres d'information, synthèses des études et fiches thématiques sont à retrouver sur le site de la concertation, à l'adresse suivante :

<https://h2v59-concertation.net/documentation/>

Le compte-rendu de la réunion avec les associations environnementales est à consulter ici :

[https://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2020/11/H2V59\\_CR\\_Reunion\\_environment\\_8-9-2020-Vd2.pdf](https://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2020/11/H2V59_CR_Reunion_environment_8-9-2020-Vd2.pdf)

Le compte-rendu de la réunion de clôture est à consulter ici :

[https://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2021/07/H2V59\\_CR\\_reunion\\_cloture\\_29-6-2021\\_vd.pdf](https://h2v59-concertation.net/wp-content/uploads/2021/07/H2V59_CR_reunion_cloture_29-6-2021_vd.pdf)





Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)